

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2015**



L'an deux mil quinze, le mercredi 23 Septembre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

Présents : M. Jean-Michel MASSÉ, Maire ; Mmes Elisabeth BOURGEOIS, Marie CHARLES, MM. Lucien THIBAudeau, Alain CHARLET, Adjoint ; M. Dominique SOLAS, Conseiller délégué ; Mmes Lauriane ABIT, Christiane ANSELME, Lise COULEAU, Béatrice GILLIES, Anne KAREHNKE ; MM. Régis GUILLO, Fabrice MICHEAU, Patrick TREUSSART, Conseillers.

Excusé : -

Représenté : Jean-Paul FLEURY

Secrétaire de séance : M. Patrick TREUSSART

**Nombre de Conseillers**

En exercice	: 15
<b>Présents</b>	<b>: 14</b>
Représenté	: 1
Nombre de votants	: 15
Date de convocation :	16/09/2015

**N° 166A - 1.1.2 – MODIFICATION DES PERIMETRES DE PROTECTION AUTOUR DES MONUMENTS  
HISTORIQUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Architecte des Bâtiments de France a proposé, en application de l'article L.621-30 du code du Patrimoine, de modifier les périmètres de protection autour des monuments historiques.

Ces périmètres concernent :

l'Eglise de Saint Denis d'Oléron – soubassement du portail – Immeuble classé monument historique en 1862 ;

le Phare de Chassiron – le phare et ses dépendances ainsi que le sol de la parcelle correspondante –

Immeuble classé monument historique le 23/10/2012, à porter à la connaissance de la commune de Saint Denis d'Oléron, supportant actuellement cette servitude.

Après avoir pris connaissance du document de modification des Périmètres de Protection et,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Emet un avis favorable et
- Autorise le Maire à en informer l'Architecte des Bâtiments de France.

**TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE**

017-211703236-20150923-  
166A-DE - 1.1.2 – PLU Modification  
périmètre de protection M. Hist.

**Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : 06/10/2015**

Fait et délibéré en Mairie,  
Les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, le 25/09/2015

Le Maire,  
Jean-Michel MASSÉ





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 6 avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire, sur convocation qui leur a été transmise le 31 mars 2016 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2121-10 et L2121-11).

Etaient présents : M. Jean-Michel MASSÉ, Maire ; Mmes Elisabeth BOURGEOIS, Marie CHARLES, MM. Lucien THIBAudeau, Alain CHARLET, Adjoints ; M. Dominique SOLAS, Conseiller Délégué ; Mmes Lise COULEAU, Béatrice GILLIES, Anne KAREHNKE MM. Fabrice MICHEAU, Régis GUILLO, Conseillers.

Etaient excusés : Mme Laurianne ABIT ayant donné pouvoir à Béatrice GILLIES, M. Jean-Paul FLEURY ayant donné pouvoir à Jean-Michel MASSÉ, Mme Christiane ANSELME ayant donné pouvoir à Lucien THIBAudeau, M. Patrick TREUSSART.

<b>Nombre de conseillers</b>
En exercice : 15
<b>Présents : 11</b>
Excusés : 4
Représentés : 3
<b>Votants : 14</b>

### 2016.089 - MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 23 septembre 2015, un avis favorable a été émis pour la modification des périmètres de protection autour des monuments historiques de la Commune.

Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a, par arrêté n°16/239 du 5 février 2016, entériné cette modification. Il convient donc d'approuver la modification des périmètres de protection autour :

- de l'église de Saint Denis, soubassement du portail, immeuble classé monument historique en 1862 et,
- du Phare de Chassiron, le phare et ses dépendances, ainsi que le sol de la parcelle correspondante figurant au cadastre G parcelle n°842 immeuble classé monument historique le 23 octobre 2012

Vu l'arrêté n°16-239 du 5 février 2016 portant modification des périmètres de protection autour de l'église de Saint Denis, soubassement du portail, immeuble classé monument historique en 1862 et, du Phare de Chassiron, le phare et ses dépendances, ainsi que le sol de la parcelle correspondante figurant au cadastre G parcelle n°842 immeuble classé monument historique le 23 octobre 2012, sur le territoire de la Commune de Saint Denis d'Oléron,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du périmètre de protection autour des monuments historiques de la Commune de Saint Denis d'Oléron.

**TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211703236 - 20160406  
- 2016089 - DE

**Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : 08/04/2016**

Fait et délibéré en Mairie,  
Les jours, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, le 08/04/2016

Le Maire,  
**Jean-Michel MASSÉ**

